

LE CONTRAT DE PROFESSIONALISATION		LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
Public	Jeunes de moins de 26 ans. Demandeurs d'emploi âgé de +26ans.	Public	Jeunes de 16 à <30 ans Être titulaire du Baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent pour une inscription en BTS
Employeur	Tout employeur du secteur privé ou associatif.	Employeur	Toute entreprise du Secteur privé (artisanal, commercial, industriel), associatif ou public.
Durée du contrat	De 6 à 24 mois (36 mois pour les publics prioritaires définis par le code du travail)	Durée de contrat	De 6 à 36 mois
Rémunération Smic ou min conventionnel Taux horaire 10,03€ au 01/01/19	<p>16-20 ans révolus 55% du SMIC soit 836.67 € si <i>Qualification < au Bac Pro</i></p> <p>65% du SMIC soit 988.80 € si <i>Qualification > au Bac Pro</i></p> <p>21-25 ans révolus 70% du SMIC soit 1064.85 € si <i>Qualification < au Bac Pro</i></p> <p>80% du SMIC soit 1 216.98 € si <i>Qualification > au Bac Pro</i></p> <p>Plus de 26 ans 100% du SMIC quelle que soit l'année</p>	Rémunération Smic ou min conventionnel Taux horaire 10,03€ au 01/01/19	<p>Moins de 18 ans 1^{ère} année 27% soit 415.64 € 2^{ème} année 39% soit 600.37 € 3^{ème} année 55% soit 846.68 €</p> <p>18-20 ans révolus 1^{ère} année 43% soit 661.95 € 2^{ème} année 51% soit 785.10 € 3^{ème} année 67% soit 1.031.41 €</p> <p>21-25 ans révolus 1^{ère} année 53% soit 815.89 € 2^{ème} année 61% soit 939.05 € 3^{ème} année 78% soit 1.200.75 €</p> <p>Plus de 26 ans 100% du SMIC quelle que soit l'année</p>
Statut	Salarié non compris dans l'effectif.	Statut	Salarié non compris dans l'effectif.
Financement de la formation	Prise en charge totale des frais de formation par l'Organisme Collecteur	Financement de la formation	Prise en charge totale des frais de formation par l'Organisme Collecteur Aide au financement du permis de conduire de 500 €



Développeur de compétences

Rue Euvremont Gène
Immeuble ASFO
Z.A. Bergevin BP 197
97155 POINTE-A-PITRE Cédex
Tél : 0590 89 45 56
Fax : 0590 93 17 93
E-mail : contact@cifabasfo.fr



LE CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

1) Réduction générale des cotisations patronales

2) Aide à l'embauche des demandeurs d'emplois de plus de 26 ans :
2000 € maximum

Avantages
pour
l'entreprise

3) Prise en charge de la formation du tuteur

4) Aide à l'exercice du tutorat :
Jusqu'à 230€* mensuels par salarié pendant 6 mois maximum.
*(*345 € si tuteur de + 45 ans ou accompagne un public spécifique)*

Pour toute inscription se munir de :

- Dossier de candidature (sur place)
- CV & lettre de motivation
- Copie du dernier diplôme et relevé de notes
- Relevé de notes du bac
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte vitale
- 2 photos d'identité
- R.I.B
- 1 justificatif de domicile
- Attestation d'assurance
- Attestation de recensement

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1) Réduction générale des cotisations patronales

2) Aide Unique aux employeurs d'apprentis
- 4215 € la 1^{ère} année
- 2000 € la 2^{ème} année
- 1200 € la 3^{ème} année (et 4^{ème} année le cas échéant)

Avantages
pour
l'entreprise

3) Prise en charge de la formation du maître d'apprentissage

4) Aide à l'exercice de maître d'apprentissage :
Jusqu'à 230 € mensuels par salarié pendant 12 mois maximum



Développeur de compétences

Rue Euvremont Gène
Immeuble ASFO
Z.A. Bergevin BP 197
97155 POINTE-A-PITRE Cédex
Tél : 0590 89 45 56
Fax : 0590 93 17 93
E-mail : contact@cifabasfo.fr

